

Communication relative à la mobilité internationale étudiante dans le cadre de la rentrée universitaire 2020-21

Communication au 26 juin 2020

Mobilité sortante

Suite aux annonces du gouvernement relatives à la réouverture progressive des frontières, tant à l'intérieur de l'espace Schengen qu'aux frontières extérieures, il importe de préciser les conditions dans lesquelles il sera possible de se déplacer à l'étranger. En effet, si la réouverture des frontières hors espace Schengen est envisagée à partir du 1 juillet, cela n'implique pas que celle-ci sera effective dès cette date ni qu'elle sera générale et qu'il sera possible de se déplacer dans n'importe quel pays. Cette réouverture se fera au cas par cas dans le cadre d'accords bilatéraux et en fonction de la situation sanitaire du pays d'accueil. Dans le cadre de l'espace Schengen des restrictions perdurent également en fonction de la résurgence de foyers épidémiques.

Aussi, certains pays commencent à mettre en place des dispositifs de quatorzaine à l'arrivée dans le territoire. Ces dispositifs concerneront également les étudiants, qui devront en supporter le coût financier.

Dans ce contexte, l'établissement confirme les décisions déjà prises au regard de la mobilité sortante :

- Maintien de la suspension de toutes les mobilités étudiantes sortantes (études et stages) au titre de l'année universitaire 2019/20
- Maintien du report au semestre 2 des mobilités sortantes hors Europe au titre de l'année universitaire 2020/21

Néanmoins, nombre de partenaires européens et extra-européens de l'université ayant suspendu leurs mobilités entrantes, proposent aux étudiants internationaux des mobilités en enseignement à distance (ou mobilité virtuelle). L'agence Erasmus + a rendu possible les mobilités hybrides dès 2020-21, combinant mobilité virtuelle et mobilité physique quand cela sera possible. Les modalités de financement de ce type de dispositif sont encore attendues et des informations complémentaires seront communiquées dès que possible.

Nous conseillons aux étudiants sélectionnés pour une mobilité au 1^{er} semestre de l'année 2020-21 dans l'espace Européen de ne pas engager des frais de voyage et de séjour sans avoir la confirmation de leur accueil et des conditions sanitaires adaptés à leur séjour.

En complément, vous pouvez trouver des informations sur les conditions de mobilité internationale sur les 2 sites suivants : <https://reopen.europa.eu/en/> et <https://www.iatatravelcentre.com/international-travel-document-news/1580226297.htm>

Mobilité entrante

Suite à la communication gouvernementale récente sur l'accueil des étudiants internationaux, visant notamment à faciliter prioritairement l'entrée et les modalités de séjour (visas, titres de séjour) des étudiants internationaux sur le territoire, l'Université de Nantes confirme sa décision de maintenir l'accueil des étudiants internationaux pour la rentrée 2020/21.

Néanmoins, un dispositif de quatorzaine à l'arrivée en France est en cours de définition par le Ministère de la Santé et des Solidarités. L'arrivée effective des étudiants internationaux à l'Université de Nantes à partir de septembre 2020 dépendra donc à la fois de ce possible

dispositif de quatorzaine et de la réouverture des postes dans les ambassades et consulats français pour la délivrance des visas.

L'Université de Nantes a, cependant, décidé de maintenir le Guichet Unique de rentrée sur une période étendue, à partir du 7 septembre et jusqu'au 6 novembre. Le Guichet unique se tiendra cette année sur rendez-vous et respectera les protocoles sanitaires et sécuritaires préconisés par l'établissement.